

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Modification n°4 du PLU de la commune de Sillingy : bilan de la concertation

L'an deux mille vingt-six, deux (2) mars, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt (20) février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yvan SONNERAT.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir
Yvan SONNERAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Karine FALCONNAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ludovic MONDONGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fabienne DREME	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Guy PONTAROLLO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Éric FRULLINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Yolande BAUDIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Philippe LANGANNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Gérard FLUTTAZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jean-Claude PERCEVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Christine PEPIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Alain GIMENEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Roger DALLEVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pierre AGERON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carole BERNIGAUD
Marina RABATEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Karine FALCONNAT
Isabelle RAVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie DAVIET
Isabelle PACHECO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jérôme CHAMOSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nathalie DAVIET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fabien MONTAGNON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vanessa LEBAILLY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle PACHECO
Grégoire BALLANSAT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne DREME
Luc DUBOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jean-Marc STEDILE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sophie FORNUTO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc STEDILE
Séverine CARTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Corinne BRUCHE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Séverine CARTIER
David DEVULDER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire selon lequel :

Une modification n°4 du PLU a été engagée sur le secteur du Geneva par arrêté municipal n°2024/368 du 05 septembre 2024.

Cette modification consiste à reclasser la zone Ux-bca (*Territoires urbains à vocation principale de bureaux, de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises) et d'activités artisanales*) située à l'ouest de la route de Bellegarde, en zone Ub (*Territoires d'urbanisation récente à vocation principale d'habitat dense, accompagné ou non d'activités de bureaux, de commerces (compris services marchands à la personne et aux entreprises) et de*

services publics ou d'intérêt collectif), afin de permettre la réalisation de logements en lieu et place d'activités économiques.

Lors de son avis conforme n°2024-ARA-AC-3608 en date du 28 novembre 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu un avis selon lequel la procédure nécessite une évaluation environnementale. Cet avis a été confirmé le 26 mars 2025, suite au recours gracieux de la Commune (avis n°2025-ARA-AC-3735).

Par conséquent, le Conseil Municipal, par délibération n°2025-038 du 19 mai 2025 a décidé la mise en œuvre de l'évaluation environnementale et a défini les modalités de concertation.

L'évaluation environnementale a donc été menée et a conduit à des compléments au dossier, notamment sur l'état initial de l'environnement, l'analyse des incidences et la proposition de mesures pour éviter, réduire et compenser, si nécessaire, (mesures ERC) les incidences négatives sur l'environnement. En particulier, l'état initial a été complété sur le volet biodiversité, présence d'espèces protégées et fonctionnement hydrobiologique de la zone humide située à grande proximité du Geneva.

Cette évaluation environnementale a conduit à rédiger une orientation d'aménagement et de programmation sur le futur périmètre classé en zone Ub à l'ouest de la route de Bellegarde, pour assurer la traduction au PLU des mesures ERC (arrêté municipal du n°2026/031 du 23 janvier 2026). Ces éléments seront transmis à la MRAE et aux Personnes Publiques Associées.

Les modalités de concertation prévues par la délibération du 19 mai 2025 sont rappelées :

- Mise à disposition du public d'un registre en mairie
- Possibilité pour les administrés d'adresser leurs remarques par écrit à Monsieur le Maire
- Publication des informations relatives au projet sur le site internet de la commune

Ces modalités de la concertation ont été intégralement mises en œuvre. Le bilan est le suivant :

- Les informations sur le dossier ont été publiées sur le site internet de la commune le 1^{er} juillet 2025 et mises à jour en fonction de l'avancement des études.
- Le registre a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie le 1^{er} juillet 2025. Aucune observation n'y a été consignée.
- Aucun courrier n'a été transmis à M. le Maire depuis le 19 mai 2025 jusqu'à ce jour.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 à L103-6 ;

VU le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36 à L153-44 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 18 octobre 2013 et ayant fait l'objet des évolutions suivantes :

- modification simplifiée n°1, approuvée le 12 septembre 2016
- mise en compatibilité avec le projet d'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes de Fier & Usses, approuvée le 09 juillet 2018
- modification n°1, approuvée le 09 juillet 2018
- mise en compatibilité avec le projet de logements sociaux au lieu-dit « Sur le Moulin », approuvée le 1^{er} juillet 2019
- modification n°2 approuvée le 16 décembre 2019
- modification simplifiée n°2 approuvée le 18 juillet 2022
- modification n°3 approuvée le 19 juin 2023

VU l'arrêté municipal n°2024/368 du 05 septembre 2024 engageant la modification n°4 du PLU de Sillingy ;

VU la délibération n°2025-038 du 19 mai 2025 décidant la mise en œuvre de l'évaluation environnementale de la procédure et définissant les modalités de la concertation ;

VU l'arrêté municipal n°2026/031 du 23 janvier 2026 complétant les objets de la modification et précisant qu'une OAP est rédigée pour encadrer le projet et inclure les mesures ERC issues de l'évaluation environnementale ;

Considérant la concertation publique qui s'est déroulée de juillet 2025 à ce jour, selon les modalités fixées par la délibération du 19 mai 2025 ;

Considérant que les informations sur les objectifs et le contenu de la modification n°4 du PLU ont été publiées sur le site internet de la commune ;

Considérant qu'aucune observation n'a été faite, ni sur le registre, ni par courrier à M. le Maire ;

Considérant la nécessité de tirer le bilan de la concertation de la modification n°4 du PLU, en application de l'article L103-6 du code de l'urbanisme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	29	Majorité absolue	15
--------------------------	---------------	--------------------------	-----------	-------------------------	-----------

Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote
29			

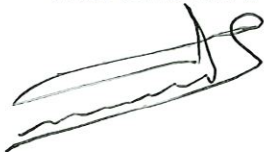
Décide

- **D'ARRETER** le bilan de la concertation relative à la modification n°4 du PLU portant sur le secteur du Geneva ;
- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation engagée durant tout le temps de l'élaboration du projet de modification n°4 du PLU, conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme, tel que mentionné ci-dessus ;
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à la Préfecture de la Haute-Savoie et affichée pendant un mois à la Mairie de Sillingy.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme par Monsieur le maire

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune Sillingy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Sillingy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

